

23/02/2010 À 00H00

Les Haïtiens de France sans famille

ENQUÊTE Malgré les promesses d'Eric Besson, le regroupement familial de victimes du séisme n'est pas facilité.

Par **CATHERINE COROLLER**



Des Haïtiens assistent à une messe à Paris le 16 janvier 2010 (REUTERS/Gonzalo Fuentes)

«L'ampleur et la gravité de la catastrophe naturelle en Haïti» l'avaient ému. Au surlendemain du séisme du 12 janvier, Eric Besson avait promis «un allègement des conditions du regroupement familial» et «des facilités accordées pour la délivrance des visas pour visites familiales». Un mois et demi plus tard, les associations constatent que ces promesses n'ont pas été tenues.

Du côté des Haïtiens de France, les attentes sont immenses. Selon le ministère de l'Immigration, le numéro d'urgence mis en service après le séisme a reçu 8.000 appels. «Ils concernent essentiellement des questions de séjour», explique Franck Supplisson, le directeur de cabinet adjoint de Besson. *Les gens demandent à faire venir telle ou telle personne d'Haïti.* Sur ces 8 000 appels, «4 000 sont hors des clous légaux», poursuit Supplisson. *Les gens veulent faire venir une tante, un cousin, un ami.*

Or, le regroupement familial ne concerne que le conjoint et les enfants mineurs. Sur les 4 000 appels «dans les clous légaux», 400 ont été traités. «On a eu le cas hier d'un conjoint de Français dont le mariage célébré en Haïti n'avait pas encore été transcrit par le service de l'état civil de Nantes. On lui a néanmoins accordé un visa et un droit au séjour», plaide le collaborateur de Besson. «On a également des demandes pour lesquelles manquait un papier de l'état civil haïtien.» A ce jour, 3 600 appels «dans les clous légaux» attendent donc toujours une réponse.

Rétention. Au lendemain du séisme, le ministre de l'Immigration avait également annoncé la suspension de toutes les expulsions. D'après les associations, trois Haïtiens en situation irrégulière se seraient vu délivrer un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APR.) et auraient été placés en rétention. Un autre Haïtien aurait été mis en zone d'attente à son arrivée à l'aéroport. Tous quatre auraient été remis en liberté.

Le 14 février, un collectif d'associations a envoyé au ministre de l'Immigration une lettre ouverte. «De nombreux Haïtiens résidant en France ont tenté des démarches pour accueillir leurs proches, plaignent-elles. Leur déception actuelle est à la hauteur des espoirs qu'ils avaient placés dans la promesse d'une prise en compte compréhensive du drame qu'ils vivent.» «L'administration continue à leur opposer les mêmes critères restrictifs de ressources ou d'état civil que ceux qui prévalaient avant le séisme», dénoncent-elles.

«**Grands-parents**». Pour la Cimade, qui accueille des Haïtiens dans ses permanences juridiques, la demande la plus fréquente concerne effectivement le regroupement familial. «On a beaucoup de cas

d'enfants confiés à des grands-parents le temps que les parents puissent faire aboutir le dossier de regroupement familial en France, signale Sarah Belaïsch, de la Cimade. Les grands-parents sont morts lors du séisme et les enfants se retrouvent seuls, complètement livrés à eux-mêmes.» Autre cas : «Les personnes en situation régulière, mais avec un titre précaire, qui voudraient se rendre en Haïti, craignent de ne pas pouvoir revenir en France», poursuit-elle. Crainte fondée : les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé de demande d'asile sont systématiquement refoulés à la frontière française.

La même question se pose pour les sans-papiers haïtiens qui voudraient aller sur place puis revenir. Autre cas, selon la Cimade, *«les personnes qui allaient engager des démarches de régularisation et qui ne peuvent répondre aux exigences de l'administration française en matière de pièces, Haïti ne délivrant plus aucun document d'état civil».* Autre situation encore, très minoritaire, les concubins de Français qui ont été rapatriés sans passeport et sans visa, et se retrouvent sans statut. *«Il y a aussi des personnes qui sont en Haïti et auraient besoin de soins en France, continue Sarah Belaïsch. Le consulat leur dit d'envoyer un fax pour que leur soit délivré un visa sanitaire. Mais il y a quelques jours encore, ce dispositif n'était pas opérationnel.»*

Photos Bruno Charoy